



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2022/091**

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND  
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL  
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA  
Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST  
Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA  
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC  
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

**Objet : Opération façades : subventions.**

**Monsieur Olivier CANIPEL revient dans la salle.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que la Madame Marie-Philomène DA COSTA a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 31Bis rue Jacquard ainsi que Monsieur Robin VIDAL pour son immeuble situé 19 chemin de la Coume, SAS SANTHILU représentée par Monsieur Frédéric SANTORO, pour son immeuble situé 6 rue René Cassin composé de 23 logements.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 25 POUR 3 Abstentions Madame Pascale DOMECC, Monsieur PINHO-TEXEIRA et Madame Sylvia GUERRERO)

- **APPROUVE** l'Opération Façades dans toutes ses formes, ainsi que la méthode de stimulation de l'initiative privée préconisée par Monsieur le Maire,

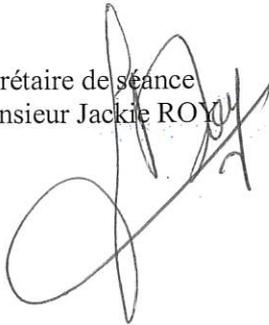
- **DÉCIDE** d'attribuer Madame Marie-Philomène DA COSTA une subvention de 1200€ aux fins de réfection des façades de son immeuble situé 31 Bis rue Jacquard, et à Monsieur Robin VIDAL une subvention de 1200€ aux fins de réfection de son immeuble situé 19 chemin de la Coume, la SAS SANTHILU représentée par Monsieur Frédéric SANTORO, une subvention de 9200 € (400 € par logement) aux fins de réfection des façades de son immeuble situé 6 rue René Cassin.
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance  
Monsieur Jackie ROY



**Pour le Maire :**  
DUROUDIER Jérôme  
Premier Adjoint

Le Maire

Marc SANCHEZ

